



Mouvement Citoyen

Communiqué du 12 septembre 2010

TOGO : PRESOMPTION D'INNOCENCE BAFOUÉE : REINTEGRATION D'UN FONCTIONNAIRE RÉCLAMÉE

LE CVU a appris de source bien informée qu'un fonctionnaire en charge des informations financières au ministère des finances du Togo a été relevé manu militari de ses fonctions. Il a été révoqué de la fonction publique, sur la base d'accusations sans preuves, ce qui constitue un motif non sérieux et une simple affabulation.

1. SANCTIONS DISCIPLINAIRES POUR « SILENCER » L'ADMINISTRATION TOGOLAISE

Le régime RPT/AGO est friand de ce type de sanction disciplinaire arbitraire, persuadé qu'il est que la non-intervention de la communauté internationale dans les affaires intérieures du Togo, permet toutes les dérives. Ce qui est plus grave, c'est qu'il s'agit en fait d'une chasse aux sorcières, car cette décision de l'Administration togolaise serait liée à l'analyse de CVU datée du 8 septembre 2010, portant sur *"la mal gouvernance de Faure Gnassingbé : ce que la Banque mondiale a oublié de mentionner..."*.

Le CVU-Togo-Diaspora rappelle aux Togolaises et Togolais que les informations diffusées n'ont pas été démenties à ce jour par Faure Gnassingbé, ses amis AGO et son gouvernement, et que le ministre en charge des dossiers n'a pas encore apporté les éclaircissements au public togolais et à la communauté internationale afin de permettre un retour au calme et à la confiance.

Le Peuple togolais se demande pourquoi le Secrétaire Général des Nations Unies, n'a pas jugé utile de profiter de l'occasion offerte par sa visite éclair au Rwanda pour s'arrêter au Togo, afin de conseiller à Faure GNASSINGBE de ne pas voyager pendant 5 mois pour que les 3,152 milliards de FCFA mentionnés par CVU puissent aider 3.152 villages togolais recevant chacun 1 million de FCFA, et ainsi les aider à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et réduire la pauvreté au Togo. Cet « oubli » ne peut qu'aider à la réélection du Secrétaire général, actuellement en campagne.

Non seulement, les sources des informations ne proviennent pas directement du ministère de tutelle de ce fonctionnaire, mais le régime RPT/AGO est tellement aveugle qu'il n'est plus capable de comprendre qu'au niveau même de la Présidence de la République, de nombreuses personnalités ayant pris conscience de l'ampleur des dérives de la gouvernance, commencent à se demander ce qu'il feront en cas d'alternance politique.



Association CVU-Togo-Diaspora

Les Services du CVU-Diaspora-International

Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Mouvement Citoyen

Ainsi, certains préfèrent fournir des informations précieuses aux médias afin d'assurer des lendemains moins tumultueux en cas d'organisation de tribunaux chargés de se prononcer sur l'impunité, ou de l'instauration d'une cour des comptes dotée de tous les moyens lui permettant d'exercer pleinement ses attributions en toute indépendance, qui viendraient prononcer la vérité des comptes en attendant les élections libres, sécurisées et démocratiques qui rétabliront la vérité des urnes.

Dans la fonction publique, la révocation d'un fonctionnaire est la sanction suprême qui peut être infligée à un agent qui toujours été loyal à l'égard de la République, et celle-ci ne peut être prononcée qu'en raison d'une faute lourde. Pour ce faire, si la présomption d'innocence avait droit de cité dans l'Administration togolaise, il aurait fallu qu'une instance décisionnelle, par la fourniture de preuves effectives et non inventées, démontre la faute lourde du fonctionnaire. Non seulement, il n'y a aucune preuve à l'encontre de ce fonctionnaire, mais les accusations ne sont encore une fois, qu'une invention du régime RPT/AGO.

2. ARBITRAIRE : INVENTION DES ACCUSATIONS ET APPEL REFUSÉ

Comme ce régime passe son temps à inventer les accusations, les syndicats professionnels, les familles togolaises concernées, les chefs traditionnels et les avocats défendant les causes insolubles au Togo, doivent se mettre au travail pour barrer la route à ce nouvel arbitraire qui jette l'opprobre sur un brave fonctionnaire privé de salaire injustement. Mais pourquoi la Communauté internationale continue-t-elle à faire comme si elle ne voyait rien ?

On ne peut en démocratie, sur la base d'accusations imaginaires, mettre un terme à la carrière d'un fonctionnaire. Le problème, c'est qu'au Togo, on n'est pas en démocratie mais en « démocratie », cette forme de la démocratie où l'arbitraire fait office de droit commun et la justice et l'égalité devant le droit sont inexistantes. Mais pourquoi le fonctionnaire ne peut-il pas faire appel de la décision administrative, la rendant ainsi suspensive et lui permettant d'avoir son salaire, de se faire assister d'un avocat, permettre aux syndicats de la fonction publique de le défendre avec courage ?

A moins que l'intimidation ait atteint toute l'Administration, à tel point que personne n'ose ou ne veut plus défendre son prochain ? Et tout ce beau monde va allègrement l'église, à la mosquée après le long jeune, auprès des cultes traditionnels d'un Dieu unique ou même à la synagogue, et oublie d'aider ce fonctionnaire pris dans les filets de l'arbitraire du pouvoir RPT/AGO. Qu'est-ce qui ne va plus au Togo ?

Le pouvoir RPT/AGO serait bien avisé d'autoriser le fonctionnaire à faire appel de la décision unilatérale, arbitraire, secrète de l'Administration togolaise. Le pouvoir togolais,



Association CVU-Togo-Diaspora

Les Services du CVU-Diaspora-International

Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Mouvement Citoyen

s'il lui reste un peu d'honneur, devrait expliquer à la population et aux Médias la faute lourde et le motif sérieux qui auraient motivé la radiation sans ménagement de ce fonctionnaire paisible ?

Faut-il voir dans cette nouvelle affaire d'injustice à l'égard d'un fonctionnaire, outre la relation directe de cause à effet avec la publication de la dernière analyse du Collectif pour la vérité des urnes citée plus haut et largement reprise par les organes de presse togolais, une nouvelle forme d'intimidation pour empêcher la diffusion des crimes économiques du régime RPT/AGO ? Tous les fonctionnaires éthiques ayant le sens de la dignité sont concernés par cette décision administrative arbitraire, qui doit pouvoir faire l'objet d'un appel.

En réalité, c'est le nombre incalculable de méfaits et d'illégalités commis par le pouvoir en place qui fait que le nombre d'informations en circulation a augmenté de manière exponentielle. Les informations que reçoit le CVU ne proviennent généralement que de l'entourage immédiat de Faure Gnassingbé et de l'armée. Aller s'attaquer à un pauvre fonctionnaire, c'est choisir la facilité en s'attaquant à plus faible que soi ! Mais Faure GNASSINGBE, qui ne brille pas par le courage, et aujourd'hui ses amis de AGO, ne savent finalement que s'attaquer aux plus faibles en usant de méthodes militaires sous couvert d'un droit palliatif togolais. Le paradoxe de ce droit, est qu'il n'y a jamais de preuves de la part des censeurs et que les informations affichées par le Collectif pour la Vérité des Urnes ne sont pour le moment jamais démenties.

Mais ce Président autoproclamé par l'Administration togolaise en 2005 et par la Cour constitutionnelle en 2010, pourrait se voir lui-même sanctionner par le Peuple togolais pour corruption et faute lourde. Malheureusement, les mouvements citoyens ne disposent pas de pouvoirs coercitifs et ne peuvent que réclamer une enquête juridico-administrative avec des représentants de syndicats indépendants. Ce que le pouvoir exécutif ne peut que repousser, comme au demeurant il repousse régulièrement le procès du parti politique OBUTS et empêche l'UFC-FABRE de fonctionner, croyant ainsi museler le peuple togolais afin de laisser l'arbitraire s'installer partout au Togo.

Mais la communauté internationale oublie-t-elle sa part de responsabilité dans ce qui arrive à ce fonctionnaire innocent ? Si la Banque mondiale avait produit un vrai audit fiable, elle n'aurait pas oublié de mentionner l'argent qui disparaît des comptes publics togolais. Si la Banque mondiale ne laissait pas l'impunité perdurer au Togo, en se contentant de dire que le Togo est « mal géré », les informations sur les exactions de Faure GNASSINGBE et ses amis ne seraient pas cachées au public togolais. Le CVU se demande quel « risque-pays » - système de notation que la Banque mondiale utilise pour accorder au Togo tous les crédits - est pris en compte, pour que l'équipe RPT/AGO en utilise une partie pour voyager sans résultats ?

Le CVU recommande pour ce qui concerne le Togo, que la notation « risque-pays » des bailleurs de fonds soit remise à son vrai niveau d'insécurité et surtout d'arbitraire au Togo.



Mouvement Citoyen

Cela devrait conduire, malheureusement, de nombreux investisseurs et organisateurs d'évènements au Togo de ne pas gaspiller leur argent dans un environnement où la visibilité est nulle et le climat d'investissement instable. Il ne faudrait pas que ces principaux investisseurs et bailleurs de fonds qui continuent à jouer la politique de l'Autruche, cet animal qui met la tête dans le sable des plages togolaises et la retire avec la pollution liée aux déversements des déchets du fait de la défaillance de la voirie au Togo.

Sur un autre plan, il semble que certains membres du Gouvernement dont le Premier ministre, pourraient acquérir quelques hectares du territoire togolais. Le contribuable togolais espère qu'il ne s'agit pas là de la facture à payer pour « bons et loyaux services »... Il faut espérer que ces terres ont été achetées avec les économies de l'intéressé et ne soient pas un solde de tout compte pour fin de mission.

Tous ces procédés anti-démocratiques illustrent parfaitement les méthodes hors-la-loi et répressives du pouvoir de Faure GNASSINGBE et de son nouvel allié du microcosme AGO : il s'agit d'un recours systématique à des mesures administratives qui s'apparentent à des décisions de justice palliative.

Nous rappelons que dans notre analyse du 8 septembre, nous avons cité l'origine de nos sources que nous rappelons ici pour le public : « *A partir des informations des autorités togolaises, services de la Présidence de la République* ».

REINTEGRATION DEMANDEE POUR NON RESPECT DE LA PRESOMPTION D'INNOCENCE

Le CVU exige la réintégration immédiate et le rétablissement dans ses droits d'un fonctionnaire injustement sanctionné et demande au Gouvernement d'apporter les preuves de ses accusations, tout en laissant le droit s'exercer librement en permettant à la défense de travailler sans intimidation. Le CVU est aux côtés des familles du fonctionnaire abusivement radié de la fonction publique togolaise. Faure GNASSINGBE et ses amis opportunistes n'aiment pas être exposés ! CVU va régulièrement les exposer. Dieu doublera la lumière et la vérité tout court, rien que la Vérité, toute la vérité !!!



Coordinateur international provisoire
Dr Yves Ekoué AMAÏZO

Responsable Service Communication
François FABREGAT



Association CVU-Togo-Diaspora
Les Services du CVU-Diaspora-International
Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org